

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

Cette politique est applicable au Club compétitif, Club école et Maîtres-Nageurs.

Elle ne s'applique pas aux programmes Sport-études Félix-Leclerc et Esther-Blondin, ainsi qu'au projet élève-athlète primaire, puisque ces nageurs s'engagent pour une année scolaire complète et ne peuvent abandonner en cours d'année, à moins d'être exclus par le Club ou par l'école.

Annulation avant le début des cours : remboursement de la totalité des frais mois 20\$ de frais de gestion.

Annulation après le début des cours :

- Les **frais d'affiliation** annuelle de la FNQ ne sont pas remboursables.
- **Abandon sans raison médicale :** Si votre enfant ne veut plus faire partie du programme, nous ferons un remboursement au prorata, à la fin du mois qu'il aura décidé de se retirer.
- Il n'y a aucune possibilité d'obtenir un remboursement après le 31 mars (sur un total de 10 mois pour une saison complète) pour les groupes compétitifs et aucune possibilité d'obtenir un remboursement après 7 semaines de cours pour les groupes école.
- La date du courriel envoyé par le parent au Club demandant un remboursement sera la date officielle de la demande. Vous devez transmettre votre demande à l'adresse courriel suivante : administration@torpille.com
- Un frais de 25\$ sera exigible pour un chèque de remboursement.
- **Abandon pour raisons médicales :** En cas d'absence supérieure à 4 semaines, sur présentation d'un certificat médical expliquant les raisons et/ou contre-indications à la pratique de la natation, le club s'engage à rembourser la partie de la session restante ou le nombre de semaines d'absence, moins 10% de frais administratifs ou 50\$, le moindre des deux.

Note : Ceci se veut un extrait des Règlements de vie du Club